
FICHE DE FONCTION DU SECRETAIRE GENERAL

Fiche validée par le Comité de Direction du CNK en séance du 16 mai 2008

Le Secrétaire Général du CNK

- ⇒ assure l'organisation de tous les évènements statutaires (assemblées générales, comités de direction, réunions du bureau),
- ⇒ rédige les procès-verbaux des évènements statutaires et les signe avec le Président,
- ⇒ assure à qualité les relations du CNK avec le Secrétaire Général fédéral et ses services,
- ⇒ assiste, avec les membres du bureau, le président dans la gestion courante et administrative du CNK pour mettre en œuvre les décisions prises par l'assemblée générale ou le comité de direction,
- ⇒ présente annuellement les statistiques et le rapport d'activité à l'Assemblée générale du CNK.

Le secrétaire général du CNK est membre de droit de toutes les commissions conformément à l'article 11 du Règlement particulier.